



Preavis reduit à 1 mois pour nouvel emploi suite a un licenciemen

Par **STEPHANE**, le **27/09/2011** à **11:31**

Bonjour,

J'aimerais savoir si dans mon cas la loi de reduction de préavis à 1 mois pour nouvel emploi suite a un licenciement est toujours valable.

J'ai été licencié en juillet 2009 (économique) j'ai été au chômage pendant presque 1 an puis j'ai retrouvé un emploi en tant qu'intérimaire pendant 5 mois et j'ai été embauché le 2 janvier 2011 en cdi avec période d'essai de 2 mois. J'ai attendu la fin de ma periode d'essai pour rechercher un appartement et aujourd'hui septembre 2011 j'ai trouvé un logement mais est ce que il n'est pas trop tard pour beneficier de la reduction du préavis à 1 mois?

Merci pour vos réponse
Salutations

Par **mimi493**, le **27/09/2011** à **14:16**

La condition est "nouvel emploi consécutivement à une perte d'emploi" donc les deux évènements doivent être proches, ce qui n'est pas votre cas.